



Strasbourg, 23 octobre 2020

CAHAI-COG(2020)PV1

**COMITE AD HOC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAHAI)
GROUPE DE CONSULTATION ET DE SENSIBILISATION
(CAHAI-COG)**

**1^{ère} réunion en ligne
5-6 octobre 2020**

Rapport de la réunion

Rédigé par le Secrétariat

www.coe.int/cahai

1. Ouverture de la réunion

1. Le Groupe de consultation et de sensibilisation (CAHAI-COG) a tenu sa première réunion en ligne du 5 au 6 octobre 2020, conformément à son mandat adopté par le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) lors de sa deuxième réunion plénière (6-8 juillet 2020)¹. La réunion était présidée par le secrétariat jusqu'à désignation de la coprésidente et du coprésident.

2. Le CAHAI-COG a pris note de l'allocution d'ouverture de M. Gregor Strojín (Slovénie), président du CAHAI, qui a appelé le groupe de travail à s'assurer que les consultations planifiées pour 2021 seraient vraiment inclusives, de conceptions diverses, ouvertes à la participation du secteur privé, de la sphère universitaire, de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme, et que la feuille de route et les principaux intervenants et intervenantes de ce processus seraient sélectionnées en étroite concertation et en coordination avec le Groupe d'élaboration des politiques (CAHAI-PDG). Le président a également fait savoir que de nombreux États membres du CAHAI étaient prêts à lancer des consultations au niveau national et rappelé le rôle du CAHAI-COG dans la promotion de méthodologies et de modèles communs.

3. Le CAHAI-COG a pris note de la communication de M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, qui a mentionné les préoccupations croissantes à propos de l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur la société, et les attentes des citoyens et des gouvernements pour que les applications de l'IA soient conçues dans le respect de certaines règles et que les applications à haut risque fassent l'objet d'une surveillance et d'un contrôle. Il a insisté sur la valeur ajoutée qu'apportent les consultations multipartites et toutes les contributions associées, y compris celles de la société civile et du secteur privé, en évoquant la réussite des travaux normatifs du Conseil de l'Europe dans l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants avec la participation d'un large éventail de parties prenantes, un modèle dont le CAHAI devrait s'inspirer.

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Le CAHAI-COG a adopté le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans l'annexe I. La liste des participantes et participants fait l'objet de l'annexe II.

3. Présentation et désignation de la coprésidente et du coprésident

5. Le CAHAI-COG a pris note de l'intérêt manifesté pour la présidence de ce groupe de travail par M. Andrej NEZNAMOV, chercheur confirmé de l'Académie russe des sciences, directeur exécutif pour la régulation de l'intelligence artificielle (Fédération de Russie), et par Mme Victoria ALSINA BURGUES (Espagne), professeure assistante en industrie et directrice de recherche universitaire au Centre pour la science et le progrès urbains de l'université de New York (Espagne). Après présentation de leurs parcours respectifs, de leur expérience et de leurs travaux en cours dans le domaine de l'IA, ils ont été désignés à l'unanimité à la coprésidence du CAHAI-COG.

4. Tour de table

6. Un tour de table a été organisé au cours duquel tous les membres du CAHAI-COG ainsi que ses participantes et participants et observatrices et observateurs ont présenté leur expérience et leur expertise en rapport avec le champ d'action du groupe de travail.

¹ Voir [CAHAI\(2020\)10ADDrev1](#)

5. Cadre de la discussion : mandat du CAHAI-COG

7. Le secrétariat a présenté les travaux menés par le comité, le rôle consultatif du CAHAI-COG, ses principales tâches et les résultats attendus, le programme de travail prévu pour 2020 et au-delà, ainsi que son interaction et son étroite coopération avec les autres groupes de travail (CAHAI-PDG et CAHAI-LFG). Il a aussi indiqué que les propositions du CAHAI-COG devraient être soumises à l'examen et à l'approbation du CAHAI. À la suite d'une intervention de la rapporteure pour l'égalité de genre du CAHAI, le secrétariat a souligné que toutes les consultations prévues devraient être organisées de façon inclusive et tenir dûment compte de la perspective de genre.

8. M. Wolfgang TEVES, coprésident du CAHAI-PDG, a informé le groupe des progrès réalisés par le CAHAI-PDG au cours de sa première réunion (du 21 au 22 septembre), des principales questions de politique générale débattues et des modalités destinées à faire avancer la préparation du projet d'étude de faisabilité au moyen de plusieurs sous-groupes². Il a également souligné l'importance d'une collaboration étroite entre les deux groupes de travail.

9. Le CAHAI-COG a pris note des présentations susmentionnées.

6. Consultations multipartites du CAHAI : cadre général, champ d'application, objectifs et modalités

10. Le CAHAI-COG a pris note de l'exposé présenté par le secrétariat, de la décision du CAHAI relative aux principes généraux applicables aux consultations et aux objectifs des processus prévus, dont le Groupe devrait tenir compte lorsqu'il débattrait des modalités de mise en œuvre.

11. À la suite de ces discussions, le CAHAI-COG a pris note des travaux réalisés et du cadre général défini par le CAHAI pour les consultations.

12. Le CAHAI-COG a admis que la désignation des parties prenantes qui seraient prioritaires dans les processus de consultation était essentielle, et qu'elles devraient intégrer tous les groupes de la société, y compris les groupes marginalisés, en recourant éventuellement à des modalités spécifiques ou à une approche au cas par cas, si nécessaire. S'agissant du champ d'application, il a été jugé crucial de veiller à ce que les consultations abordent les principes fondamentaux retenus dans l'étude de faisabilité.

7. Cartographie des parties prenantes

13. Le CAHAI-COG a pris note de la présentation du Secrétariat sur les résultats préliminaires de la consultation électronique entreprise par le CAHAI.

14. Le CAHAI-COG a examiné les réponses aux consultations reçues à ce jour et débattu de l'éventail des parties prenantes, notamment celles qui devraient être consultées et avoir la priorité. Il a également considéré que lorsque le CAHAI-PDG aurait progressé avec le projet d'étude de faisabilité, il deviendrait plus facile d'organiser des consultations afin de veiller à ce qu'elles apportent une valeur ajoutée au processus. Il a également proposé d'envisager une approche basée sur les écosystèmes, en s'appuyant sur les 10 composantes de l'écosystème d'IA pour structurer la composition des parties prenantes.

15. Dans cette optique, les membres ont souligné que le CAHAI devait faire participer des parties prenantes présentant un intérêt marqué pour la régulation de l'IA, quand bien même elles ne seraient pas généralement intéressées par l'IA, des parties prenantes directement et indirectement touchées par l'IA. Le CAHAI-COG a souligné que dans ses consultations, le CAHAI devrait intégrer des

² Pour en savoir plus, voir [CAHAI-PDG\(2020\)PV1](#)

représentantes et représentants de l'État, d'organisations internationales, de l'université, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des personnalités influentes et des citoyens (y compris des jeunes). Il conviendrait de s'assurer de la diversité et de du caractère inclusif des groupes.

8. Consultations au niveau international : partage d'expériences

16. Le CAHAI-COG a tenu une discussion thématique sur la façon dont le CAHAI devrait gérer les consultations au niveau international, en tenant compte des expériences et des enseignements tirés d'autres consultations sur la régulation de l'IA au niveau international, afin d'adopter une conception commune des options disponibles et d'examiner la faisabilité de ces options dans le cadre du mandat et de la feuille de route du CAHAI.

17. Le CAHAI-COG a écouté avec grand intérêt les présentations de M. Martin ULBRICH, expert confirmé de la Commission, de M. Marc-Antoine DILHAC, chaire en éthique de l'IA au CIFAR (Institut québécois d'intelligence artificielle) et de M. Antoine VERGNE, directeur du bureau de Berlin, Missions Publiques, Bringing Citizens into Politics, qui ont présenté des expériences au niveau de l'Europe et des Nations Unies sur la consultation de parties prenantes visant à recueillir des retours d'information et des observations au regard du Livre blanc de la Commission européenne sur l'IA et de la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle.

18. Compte tenu des échanges et des discussions sur les enseignements tirés des processus susmentionnés, dont certains sont encore en cours, le CAHAI-COG a pris note des propositions suivantes :

- Une préférence a été exprimée qui s'oppose aux consultations impliquant la soumission de documents de position, mais privilégie les questions à choix multiples spécifiques (lisibles par machine) et la possibilité pour la consultation d'autoriser l'expression d'opinions en texte libre ;
- Les enquêtes, si elles sont effectuées et quand elles le sont, devraient inclure un nombre de questions limité, se concentrer sur des thèmes donnés, se conformer à l'éthique et s'adapter au public consulté (qu'il s'agisse de spécialistes ou du grand public) ;
- Le processus devrait être inclusif avec un dialogue délibératif, à la fois centralisé et décentralisé, et encourager les discussions en face à face sur les questions importantes, afin de garantir une réponse éclairée ;
- La consultation devrait garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, et la représentation adéquate des parties prenantes concernées, tout en sachant qu'une consultation des citoyens et du grand public entraînerait une plus grande diversité de points de vue, tandis que des consultations impliquant des parties prenantes spécialisées seraient plus faciles à organiser, mais pourraient déboucher sur une réduction de la diversité ;
- Un processus de consultation fiable produirait des résultats légitimes et appréciables ;
- Il est attendu que les résultats de la consultation aient un impact, qui serait ensuite communiqué en toute transparence pour éviter tout désengagement et toute déception ;
- Récemment, des consultations ont été menées sur le processus de régulation de l'IA en cours ou achevé selon les États membres, et leurs conclusions pourraient également intéresser le CAHAI ;
- Une conception collaborative des questions avec les destinataires comporte, certes, une dimension consultative importante, mais n'a pas été considérée comme indiquée pour le CAHAI, étant donné sa feuille de route.

19. Il a été suggéré que les consultations devraient porter sur les principes fondamentaux et/ou se pencher sur les limites à ne pas dépasser, et que les questions devraient privilégier les points qui suscitent doutes ou divergences, et laisser de côté ceux sur lesquels le CAHAI dispose déjà des informations nécessaires. Le CAHAI-COG en a conclu que ces points devraient être examinés plus avant lors de l'élaboration de ses propositions au regard des futures consultations qui seront lancées par le CAHAI au niveau international.

9. Consultations au niveau national : partage d'expériences et nouvelles possibilités d'engagement

20. Le CAHAI-COG a tenu une discussion thématique sur la façon dont le CAHAI devrait établir des consultations au niveau national, en tenant compte des expériences et des enseignements tirés des États membres et observateurs qui ont lancé des consultations sur la régulation de l'IA dans leur juridiction.

21. Le CAHAI-COG a écouté avec grand intérêt les présentations de Mme Aphra KERR, professeur, université nationale d'Irlande de Maynooth, sur les conclusions des recherches relatives aux consultations au Royaume-Uni et en Irlande sur la régulation de l'IA, et M. Marc-Antoine DILHAC, chaire en éthique de l'IA au CIFAR @ Mila (Institut québécois d'intelligence artificielle) sur l'expérience canadienne de consultations menées avec des citoyens sur l'intelligence artificielle.

22. Le CAHAI-COG a retenu les points suivants à prendre en compte, en s'inspirant des nombreux enseignements tirés des consultations telles que présentées par les deux experts et du débat qui s'en est ensuivi :

- Le fait d'engager les citoyens dans une consultation publique a été considéré comme une bonne pratique à suivre, en s'appuyant sur les méthodes existantes en la matière, notamment celles qui ont déjà fait leurs preuves ;
- Des considérations particulières s'appliquent aux consultations en ligne, compte tenu de la situation pandémique actuelle. Par ailleurs, certains ont remis en cause le fait de traiter des questions telles que la discrimination, l'autonomie et la dignité sous la forme d'enquêtes ; et ont considéré qu'il convenait de mener des consultations diversifiées pour pallier ce problème ;
- Il convient d'établir une méthodologie claire pour décider des personnes impliquées et de la façon de les impliquer dans les consultations, en particulier lorsque l'on s'adresse à des citoyens par opposition à des parties prenantes expertes, sans oublier l'influence que les médias peuvent avoir sur les citoyens au point de jouer sur les résultats des consultations ;
- Lorsque le grand public est interrogé, il est indispensable qu'il comprenne bien les questions formulées et, à cette fin, de faire appel à des spécialistes pour vérifier cette compréhension ;
- Il peut être intéressant d'employer des questions fermées dans les ateliers en ligne où plusieurs parties prenantes peuvent participer.

23. Le CAHAI-COG a également pris note des points ci-dessous à examiner plus avant :

- S'agissant de l'engagement auprès des citoyens, il est recommandé de faire appel à une ou à un partenaire sélectionné dans chaque pays, en tenant compte des différences entre les pays, et de la nécessité de recourir à différentes méthodes ou de les adapter ; il conviendrait d'inclure en particulier la population marginalisée, en gardant à l'esprit que tout le monde n'utilise pas internet (envisager d'autres voies de communication) ;
- Il est apparu essentiel d'évaluer la capacité des partenaires nationaux de contribuer à mettre en œuvre le projet de consultation ;
- Les consultations devraient prendre en compte des aspects nationaux spécifiques, qui peuvent nécessiter, par exemple, de répartir les consultations par groupe géographique ;
- Le cadre contextuel et culturel devrait entrer en ligne de compte en portant attention à un public spécifique par le biais d'une cartographie contextuelle, de même que la diversité et le caractère inclusif au sein des groupes (par exemple, la voix des jeunes, la voix des personnes âgées, les personnes spécifiquement touchées) et des aspects régionaux ;
- Pour une identification appropriée des citoyens, il faudrait s'appuyer sur le contexte local et appliquer des critères fixes et variables parmi les catégories retenues : les citoyens explorateurs, capables de cerner des problèmes que le gouvernement ne connaît pas ; les citoyens découvreurs, qui peuvent apporter des idées neuves ; les concepteurs et les diffuseurs, avec la possibilité d'élaborer des processus d'engagement variés ;
- La proposition de la Conférence des OING de préparer une cartographie préliminaire des parties prenantes de la société civile pour ce processus ;

- L'expérience des États membres doit être attentivement examinée et les modalités de planification pourraient s'appuyer sur les communications des Représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe et des bureaux extérieurs ;
- Il convient de tenir compte de la capacité des mécanismes de retour d'informations de faire état des progrès et des résultats suivant les processus.

10. Consultations avec des parties prenantes extérieures : principaux aspects et processus à examiner pour des publics spécifiques

24. Le CAHAI-COG a débattu de certaines considérations spécifiques qui pourront émerger dans le cadre des futures consultations avec des publics spécifiques (représentant le monde industriel, la société civile, la sphère universitaire, les citoyens, les jeunes) et des résultats qui pourraient raisonnablement être attendus de ces engagements.

25. Mme Emilja GAGRCIN, représentante du Conseil consultatif pour la jeunesse, a fait une présentation sur l'intelligence artificielle et son impact sur les jeunes³, soulignant également la [stratégie 2030 du Conseil de l'Europe pour le secteur jeunesse](#) qui englobe plusieurs actions et objectifs, comme améliorer les réponses institutionnelles aux questions émergentes qui touchent les droits des jeunes dans le domaine de l'IA. Elle a notamment recommandé des consultations avec les responsables politiques sur les thèmes croisés de la jeunesse et de l'IA et des consultations avec des jeunes marginalisés ou en situation de risque. Mme Gagrcin a également mis en exergue la nécessité de l'accessibilité, et le rôle du CAHAI de donner aux citoyens, y compris aux jeunes, le sentiment de participer au processus.

26. M. Antoine VERGNE, directeur du bureau de Berlin, Missions Publiques, Bringing Citizens into Politics, a ensuite présenté brièvement une méthodologie de consultation qui a été appliquée pour l'Agence spatiale européenne et dont les modalités de mise en œuvre pourraient intéresser le CAHAI ; en effet, elle laisse place au point de vue des citoyens et aux priorités en matière d'engagement à leurs côtés, mais tout en permettant de consolider les priorités politiques pour une stratégie de quatre ans. Lors de la sélection des partenaires au niveau national, deux conditions importantes ont été relevées. La première requiert d'évaluer la capacité des partenaires par rapport au projet. La seconde met en évidence la nécessité d'adjoindre un programme de formation à tous les modules de la consultation. Les types de partenaires peuvent varier selon le pays et, parfois, plusieurs organes peuvent collaborer à l'intérieur d'un seul pays.

27. Le Groupe a une nouvelle fois insisté sur la nécessité d'intégrer les citoyens en tant que parties prenantes. La dimension de la jeunesse a également été mentionnée, de même que la nécessité de poser des seuils clairs par rapport aux preuves et aux résultats issus des recherches existantes qui devraient être examinés par le CAHAI, en tenant compte de la pertinence de données granulaires (par groupes d'âge). La prise de contact avec les jeunes par différents moyens, comme les médias sociaux ou les bibliothèques publiques, peut également être examinée. Il est convenu que des spécialistes réputés et des personnalités influentes pourraient jouer un rôle utile en termes de visibilité, d'expertise et d'attractivité auprès d'un plus large public. Toutefois, il ne faudrait pas détourner l'attention d'autres parties moins connues de l'IA. Il a été soutenu que les spécialistes réputés pouvaient en fait être des pionniers en matière de technologie et de politique.

28. Le Groupe a conclu que l'accent devrait être mis sur l'inclusion de publics spécifiques, en assurant la diversité et en tenant compte des particularités régionales entre les États ou à l'intérieur des États.

29. Mme Claudia Luciani, directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, conclut ce point en exprimant toute sa gratitude envers le Groupe qui a partagé son expérience pour éclairer l'action du CAHAI et reconnaît l'importance de réfléchir à la manière

³ Voir également le rapport du Conseil de l'Europe sur [L'intelligence artificielle et son impact sur les jeunes](#)

d'améliorer la diffusion des informations sur le processus de consultation, en appliquant notamment une stratégie médiatique appropriée. Elle a souligné le caractère unique de cet exercice recommandé par le CAHAI, qui pourrait servir de modèle à suivre dans le moyen et le long terme pour d'autres comités intergouvernementaux et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe.

30. Le CAHAI-COG a indiqué que la décision finale du CAHAI au regard de la méthode à adopter pour cartographier les parties prenantes et engager des consultations pourrait également inspirer d'autres comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe.

11. Synthèse sur les propositions de consultations au niveau national et international : résumé oral de la coprésidente et du coprésident

31. La coprésidente et le coprésident ont résumé oralement les principales questions abordées, les points de convergence qui ont émané des discussions entre les membres, les participantes et participants et les observatrices et observateurs du CAHAI-COG à propos des attentes et des propositions, et les questions qui sont ressorties comme exigeant de plus amples discussions. Les présentations exposées seront disponibles dans le cloud interne du CAHAI pour tous les participants et participantes.

12. Discussion sur l'organisation des futurs travaux, de la répartition des tâches et des prochaines étapes

32. Le CAHAI-COG a discuté de l'organisation de ses futurs travaux. Il a décidé de créer deux sous-groupes : le SWG1, centré sur la cartographie des parties prenantes à la fois au niveau national et international, et le SWG2 qui se chargerait de cartographier les outils. Ce processus viserait principalement à sélectionner une méthodologie et des modèles pour les consultations nationales.

33. Une fois les sondages en ligne organisés, le CAHAI-COG s'est accordé sur la composition de chaque sous-groupe, ses missions et son calendrier, et communiquerait ces décisions à tous les membres à la fin de la réunion.

34. Le CAHAI-COG a décidé de désigner une coordonnatrice ou un coordonnateur pour chaque sous-groupe, qui sera chargé de coordonner la préparation et la soumission des contributions du sous-groupe à la coprésidente et au coprésident : le SWG1 serait coordonné par la représentante ou le représentant de la Conférence des OING, avec le concours du coprésident au nom de la Fédération de Russie, et le SWG2 serait coordonné par la représentante de la République de Moldova, avec le concours de la coprésidente au nom de l'Espagne. La description des contributions des sous-groupes serait complétée et les prochaines étapes définies et débattues lors de la deuxième réunion du CAHAI-COG.

35. La coprésidente et le coprésident ont exprimé leur satisfaction et chaleureusement remercié les membres des sous-groupes qui se sont portés volontaires pour mener le processus de cartographie, et les autres membres, observatrices et observateurs et participantes et participants pour avoir fourni les contributions requises en temps utile.

36. Le CAHAI-COG a insisté sur la nécessité de coordonner son travail avec celui du CAHAI-PDG et d'assurer une étroite collaboration. Les coprésidentes et les coprésidents des deux groupes de travail tiendraient une réunion conjointe en novembre pour débattre des questions et des problèmes éventuels à explorer plus avant dans le cadre des consultations multipartites, en s'appuyant sur le projet d'étude de faisabilité et les propositions du CAHAI-COG relatives aux parties prenantes, aux outils et aux consultations.

13. Dates des prochaines réunions

37. Le CAHAI-COG a pris note de sa prochaine réunion qui est prévue les 5 et 6 novembre 2020.

38. Le CAHAI-COG a également pris note des dates de la prochaine réunion du CAHAI-PDG (15-16 octobre), ainsi que des dates de la troisième réunion plénière du CAHAI (15-17 décembre 2020).

14. Autres questions

39. Sans objet.

15. Clôture de la réunion

40. La coprésidente et le coprésident ont remercié tous les participants et participantes pour leur précieuse contribution à cette réunion, ainsi que le secrétariat pour la bonne organisation de cette réunion.

ANNEXE I – PROJET D'ORDRE DU JOUR

Lundi 5 octobre 2020		
Horaire	Référence du document	Point de l'ordre du jour
9h30	CM(2020)90 final (Rapport d'avancement du CAHAI)	<p>1. Ouverture de la réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Gregor Strojín, président de la CAHAI • M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'Information -Société de l'Information , Conseil de l'Europe <p><u>Action requise</u> : le CAHAI-COG prendra note des informations fournies par le président du CAHAI.</p>
9h40	CAHAI-COG(2020)OJ1	<p>2. Adoption de l'ordre du jour</p> <p><u>Action requise</u> : le CAHAI-COG est invité à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour.</p>
9h45		<p>3. Désignation et information par les coprésidents</p> <p><u>Action requise</u> : le CAHAI-COG est invité à désigner le président et le coprésident et à prendre note des informations fournies par ceux-ci.</p>
9h50	CAHAI-COG(2020)LOP1	<p>4. Tour de table</p> <p><u>Action requise</u> : Les membres du CAHAI-COG, les participants et les observateurs sont invités à se présenter et à faire de brèves interventions sur leur expérience et expertise en rapport avec le champ d'activité du groupe de travail.</p>
10h20	<p>Mandat</p> <p>Documents de référence :</p> <p>CAHAI (2020)18 (projet d'ébauche d'étude de faisabilité)</p> <p>CAHAI-PDG(2020)PV1 (rapport de la première réunion)</p> <p>CAHAI-COG(2020)1 (Note d'information)</p>	<p>5. Etat des lieux : Mandat du CAHAI-COG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du travail du CAHAI sur les consultations et la sensibilisation: progrès réalisés à ce jour, portée et objectifs, le rôle instrumental du CAHAI-COG et les aspects liés à la coopération avec d'autres groupes de travail du CAHAI • Tâches principales du CAHAI-COG, planification et calendrier en 2020 et au-delà, coopération avec le CAHAI-PDG et le CAHAI-LFG • Mise à jour par Wolfgang Teves co-président du CAHAI-PDG <p><u>Action requise</u> : Le CAHAI-COG est invité à prendre note des présentations faites, qui seront suivies d'une table ronde pour discuter des attentes et de la compréhension commune du rôle du CAHAI-COG, des actions à mettre en œuvre, des principaux délais et du rôle de ses membres et observateurs, des résultats attendus, et de tout autre aspect qu'il juge pertinent à cet égard.</p> <p><i>Durée de la présentation : 25 minutes; Durée de la discussion: 30 minutes</i></p>

<p>11h15</p> <p>CAHAI(2019)04 (Principes généraux et parties prenantes)</p> <p>CAHAI (2020)18 CAHAI(2020)03 - Rev1</p> <p>(Consultations multipartites : propositions pour l'avenir)</p>		<p>6. Les consultations multipartites du CAHAI : cadre général, portée, objectifs et modalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction par le secrétariat des décisions du CAHAI concernant la planification des consultations multipartites: principes généraux, objectifs et modalités • Interventions des membres, des participants et des observateurs <p><u>Action requise</u> : le CAHAI-COG est invité à prendre note du travail effectué par le CAHAI et des propositions pour l'avenir. Tous les participants sont invités à discuter de la manière d'opérationnaliser les consultations multipartites et de garantir l'engagement du CAHAI avec les parties prenantes concernées sur les aspects clés de l'étude de faisabilité, et ce qui peut peut-être être mieux réalisé au niveau national.</p> <p><i>Temps de présentation : 10 minutes ; Durée de la discussion : 35 minutes</i></p>
<p>12h00</p>		<p>Pause déjeuner</p>
<p>14h30</p> <p>CAHAI-COG (2020)2 restreint</p> <p>(extrait des contributions de la consultation)</p>		<p>7. Cartographie des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interventions des membres, des participants et des observateurs <p><u>Action requise</u> : à ce jour, le CAHAI a déjà entrepris des consultations écrites, notamment sur l'éventail des parties prenantes qui devraient être impliquées dans le processus. Le CAHAI-COG est invité à examiner les réponses reçues à ce jour et à discuter de l'éventail des parties prenantes concernées, en déterminant celles qui devraient être consultées et classées par ordre de priorité (parties prenantes touchées directement et indirectement par l'IA, parties prenantes qui auront un rôle à jouer dans la mise en œuvre des consultations, parties prenantes qui ont un intérêt déclaré dans la réglementation de l'IA, etc), leur importance et leur rôle dans ce domaine, leurs capacités, leurs besoins et leur engagement éventuel avec le CAHAI.</p> <p><i>Durée de la discussion : 30 minutes</i></p>
<p>15h00</p> <p>Le dialogue ouvert sur l'éthique de l'AI</p>		<p>8. Consultations au niveau international : partage d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés des consultations organisées sur les aspects de la réglementation au niveau international liés à l'IA, suivies d'un débat <ul style="list-style-type: none"> - Martin Ulbrich, Expert principal, CNECT.DDG1.A2., Commission - Marc-Antoine Dilhac, Président CIFAR en éthique de l'IA @ Mila (Institut québécois d'intelligence artificielle) - Antoine Vergne, Directeur du bureau de Berlin, Missions Publiques Bringing Citizens into Politics • Interventions des membres, des participants et des observateurs <p><u>Action requise</u> : Le CAHAI-COG est invité à organiser une discussion thématique et à élaborer des propositions sur la manière dont le CAHAI devrait consulter au niveau international, en tenant compte des expériences et des leçons tirées d'autres consultations sur la réglementation de l'IA au niveau international. L'objectif de la discussion est de développer une compréhension commune des options disponibles et d'examiner la faisabilité de ces options dans le contexte du mandat et de la feuille de route du CAHAI, afin de pouvoir établir un calendrier provisoire de consultations thématiques. Cela devrait permettre</p>

		<p>d'identifier certaines questions spécifiques qui méritent une discussion plus approfondie lors de la prochaine réunion du CAHAI-COG.</p> <p><i>Temps de présentation : 30 minutes ; Temps pour la discussion : 40 minutes</i></p>
16h10	<p>CAHAI-COG(2020)3 restreint</p> <p>Rapport</p>	<p>9. Consultations au niveau national : partage d'expérience et possibilités d'engagement accru</p> <p>- Enseignements tirés des processus d'engagement du public sur l'IA dans un contexte national, suivi d'une discussion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aphra Kerr, Professeur, Université de Maynooth et Centre de Recherche ADAPT SFI pour les technologies des médias numériques, Irlande • Marc-Antoine Dilhac, Président CIFAR en éthique de l'IA @ Mila (Institut québécois d'intelligence artificielle) • Interventions des membres, des participants et des observateurs <p><u>Action requise</u> : Le CAHAI-COG est invité à organiser une discussion thématique et à élaborer des propositions sur la manière dont le CAHAI devrait consulter au niveau national, en tenant compte des expériences des États membres et des États observateurs et des leçons tirées à l'issue des consultations engagées sur la réglementation de l'IA dans leurs juridictions. Le CAHAI-COG devrait également examiner les propositions reçues des États membres qui ont exprimé leur disponibilité à mener des consultations nationales et à discuter de la portée de ces consultations et des calendriers possibles, afin qu'un plan de travail pour la préparation de la méthodologie et des modèles pertinents soit élaboré et convenu.</p> <p><i>Temps de présentation : 30 minutes ; Temps pour la discussion : 40 minutes</i></p>
17h00		Clôture du premier jour
Mardi 6 octobre 2020		
9h30		9. Consultations au niveau national : partage d'expérience et possibilités d'engagement accru (<i>suite, si nécessaire</i>)
10h00	<p>L'intelligence artificielle et son impact sur les jeunes</p>	<p>10. Consultations avec les parties prenantes externes : principaux aspects et processus à prendre en compte pour des publics spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emilja Gagrcin, Conseil consultatif sur la jeunesse • Antoine Vergne, Directeur du bureau de Berlin, Missions Publiques Bringing Citizens into Politics • Interventions des membres, des participants et des observateurs <p><u>Action requise</u> : Le CAHAI-COG est invité à discuter des considérations spécifiques qui se présentent dans le contexte des futures consultations avec des publics spécifiques (c'est-à-dire l'industrie, la société civile, les universités, les citoyens, les jeunes) et de ce que l'on peut raisonnablement attendre de ces engagements. Ils devraient également</p>

		<p>discuter des formats possibles de ces engagements, des processus possibles à planifier et des outils à développer ou à utiliser.</p> <p><i>Durée de la discussion : 90 minutes</i></p>
11h30		<p>11. Principales conclusions des propositions de consultation aux niveaux international et national : résumé oral par les co-présidents</p> <p><u>Action requise</u> : Les co-présidents fourniront un résumé oral des principales questions discutées, de la compréhension commune des attentes et des propositions des membres du CAHAI-COG, des participants et des observateurs à partir des discussions et des questions qui ont été identifiées comme nécessitant une discussion plus approfondie.</p> <p><i>Le temps des présentations : 20 minutes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention par Mme Claudia Luciani, Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance
12h00		<p><i>Pause déjeuner</i></p>
14h30		<p>12. Discussion sur l'organisation des travaux futurs, la répartition des tâches et les prochaines étapes</p> <p><u>Action requise</u> : le CAHAI-COG est invité à discuter de l'organisation de ses travaux futurs, de la répartition individuelle des tâches entre ses membres et des délais de finalisation des propositions pour les consultations ultérieures.</p>
15h30		<p>13. Dates des prochaines réunions</p> <p>Dates des groupes de travail CAHAI-COG : 5-6 novembre 2020</p> <p>Pour information : CAHAI-PDG : 2^e réunion, 15-16 octobre 2020 CAHAI : troisième réunion plénière, 15-17 décembre 2020</p>
15h35		<p>14. Questions diverses</p>
15h40		<p>15. Remarques finales</p> <p><i>Fin de la réunion</i></p>

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

MEMBERS OF THE POLICY DEVELOPMENT GROUP / MEMBRES DU GROUPE D'ELABORATION DES POLITIQUES

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Dag DZUMRUKCIC – Minister counsellor, Department for International Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs / Ministre conseiller, Département des affaires juridiques internationales, Ministère des affaires étrangères

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Adriana DERGAM - Member of the Council of the Government of the Czech Republic for Human Rights, Board Member of the LatAm Chapter, European Chamber of Technology (EUTEC) / Membre du Conseil du Gouvernement de la République tchèque pour les droits de l'homme, Membre du Conseil d'administration du chapitre LatAm, Chambre européenne des technologies (EUTEC)

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Tobias KATZSCHMANN - Federal Ministry of Education and Research / Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (Bundesministerium für Bildung und Forschung - BMBF) – Apologised / Excusé

Mr Nikolas EISENTRAUT, Federal Ministry of Education and Research, Division 114 – Ethics and Law; Parameters of Digitalization / Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche, division 114 - Éthique et droit ; paramètres de la numérisation

GREECE / GRECE

Ms Kalliopi POLITOU - Executive, Department of Digital Investment Economics and Digital Skills / Exécutif, Département d'économie numérique des investissements et des compétences numériques

IRELAND / IRLANDE

Ms Aphra KERR – Professor, Maynooth University and the ADAPT SFI Research Centre for Digital Media Technology / Professeur, Université de Maynooth et Centre de Recherche ADAPT SFI pour les technologies des médias numériques

ITALY / ITALIE

Ms Serena DELL'AGLI - PhD in European Law and Economics, Infratel Italia S.p.A. Technical Secretariat staff member / Docteur en droit européen et en économie, Infratel Italia S.p.A. Membre du personnel du secrétariat technique

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

Mr Max GINDT - Department of State, Media and Communications Services / Ministère d'État, Service des médias et des communications - Apologised / Excusé

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Veronica CRETU - Independent expert / Expert indépendant

POLAND / POLOGNE

Mr Robert KROPLEWSKI - Plenipotentiary of the Minister of Digitization for the Information Society, Ministry of Digitization / Plénipotentiaire du ministre de la numérisation pour la société de l'information, Ministère de la numérisation

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Andrey NEZNAMOV - Co-Chair of CAHAI-COG/ Co-président du CAHAI-COG

Senior researcher of the Russian Academy of Sciences, Executive Director for AI regulation, Sberbank / Chercheur principal de l'Académie russe des sciences, Directeur exécutif de la réglementation de l'IA, Sberbank

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms. Jana NOVOHRADSKÁ - Digital Agenda Division Officer, Department of Digital Policies and International Cooperation, Ministry of Investments, Regional Development and Informatization of the Slovak Republic, *CAHAI Gender Equality Rapporteur/* Responsable de la Division de l'agenda numérique, Service des politiques numériques et de la coopération internationale, Ministère des investissements, du Développement régional et de l'Informatisation de la République slovaque, *Rapporteuse sur l'égalité de genre du CAHAI*

SPAIN / ESPAGNE

Ms Victoria ALSINA BURGUES - Co-Chair of CAHAI-COG/ Co-présidente du CAHAI-COG

Industry Assistant Professor and Academic Director, Center for Urban Science and Progress, Associated Faculty, Technology, Culture and Society Department, Senior Fellow, The Governance Lab / Professeur adjoint en industrie et Directeur académique, Center for Urban Science and Progress, Faculté associée, Département Technologie, Culture et Société, Senior Fellow, The Governance Lab

TURKEY / TURQUIE

Ms Zümrüt MUFTUOGLU – Expert, Digital Transformation Office, Presidency of the Republic of Turkey / Expert, Bureau de la transformation numérique, Présidence de la République de Turquie

Other Member States of the Council of Europe / Autres Etats membres du Conseil de l'Europe

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Wolfgang TEVES – Chair of the CAHAI PDG/ Président du CAHAI PDG

Head of Division for Digital Strategy; Key Policy Issues of the Information Society, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection / Chef de la Division de la stratégie numérique, questions politiques clés de la société de l'information, ministère fédéral de la justice et de la protection des consommateurs

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Gregor STROJIN – Chair of the CAHAI / Président du CAHAI

Advisor to the President, Supreme Court of the Republic of Slovenia / Conseiller du Président, Cour suprême de la République de Slovénie

PARTICIPANTS

Council of Europe bodies and institutions / Organes et institutions du Conseil de l'Europe

CONFERENCE OF INGOS / CONFÉRENCE DES OING

Ms Francesca FANUCCI - Senior legal advisor at European Center for Not-for-Profit Law, Netherlands / Conseiller juridique principal au Centre européen pour le droit des associations à but non lucrative, Pays-Bas

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH (CCJ) / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)

Ms Emilija GAGRCIN - Advisory Council on Youth / Conseil consultatif sur la jeunesse

European Union and Observers from International Organisations / Union européenne et Observateurs des Organisations Internationales

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

Mr Eike GRAEF - Policy officer, Directorate-General for Justice and Consumers, Directorate C : Fundamental Rights and Rule of Law, Unit C.2: Fundamental rights policy, European Commission / Responsable des politiques, Direction générale de la justice et des consommateurs, Direction C : Droits fondamentaux et de l'état de droit, Unité C.2: Politique des droits fondamentaux, Commission européenne

Mr Martin ULBRICH, European Commission - Directorate-General for Communications Networks, Content and Technology - Deputy Director-General in charge of Directorates A-C-E-H - Artificial Intelligence and Digital Industry - Technologies and Systems for Digitising Industry (CNECT.DDG1.A.2) / Commission européenne - Direction générale des réseaux, contenus et technologies de communication - Directeur général adjoint en charge des directions A-C-E-H - Intelligence artificielle et industrie numérique - Technologies et systèmes pour l'industrie de la numérisation (CNECT.DDG1.A.2)

EUROPEAN DATA PROTECTION SUPERVISOR (EDPS) / CONTROLEUR EUROPEEN DE LA PROTECTION DES DONNEES (CEPD)

Mr Achim KLABUNDE - Adviser to the European Data Protection Supervisor / Conseiller au Contrôleur européen de la protection des données

ORGANIZATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE) / ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)

Ms Julia HAAS - Assistant Project Officer, Office of the Representative on Freedom of the Media / Chargé de projet adjoint, Bureau du Représentant pour la liberté des médias

OBSERVERS ADMITTED TO THE CAHAI / OBSERVATEURS ADMIS AU CAHAI

Council of Europe partner Internet companies / Entreprises internet partenaires du Conseil de l'Europe

INTERNATIONAL COMMUNICATIONS CONSULTANCY ORGANISATION (ICCO)

Ms Christina FORSGÅRD - Senior Partner, Founder of Netprofile in Finland / Associé principal, fondateur de Netprofile en Finlande

RIPE NCC

Ms Athina FRAGKOULI - Chief Legal Officer, RIPE Network Coordination Centre (NCC) / Juriste en chef, Centre de coordination du réseau RIPE (NCC)

Civil Society Organisations, other private sector and academic actors relevant to the work of the CAHAI / Organisations de la Société civile, autres acteurs du secteur privé et académique, concernés par les travaux du CAHAI

MEDIA LAWS

Mr Marco BASSINI – Postdoctoral Researcher and Professor of IT Law, Bocconi University - Vice Editor-in-Chief, MediaLaws / Chercheur postdoctoral et professeur de droit des technologies de l'information, Université Bocconi - Vice-rédacteur en chef, MediaLaws

INVITED SPEAKERS / ORATEURS INVITES

Mr Marc-Antoine DILHAC, PhD, Professor of philosophy at the Université de Montréal, Associate member of the Mila and holder of the Canadian Research Chair in Public Ethics and Political Theory / Professeur de philosophie à l'Université de Montréal, membre associé du Mila et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éthique publique et théorie politique

M. Antoine VERGNE, PhD, Director of Berlin Office / Directeur du bureau de Berlin, Missions Publiques, Bringing Citizens into Politics

SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE

DIRECTORATE GENERAL OF HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT (DG I)

Mr Jan KLEIJSEN - Director, Information Society – Action against Crime, Council of Europe / Directeur, Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité, Conseil de l'Europe

Mr Patrick PENNINGX - Head of Department, Information Society Department / Chef du Service, Service de la société de l'information - Apologised/Excusé

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE (DG II)

Ms Claudia LUCIANI – Director, Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance

SECRETARIAT OF THE CAHAI / SecrÉTARIAT DU CAHAI

Ms Clementina BARBARO

Co-Secretary of CAHAI / *Co-Secrétaire du CAHAI*

Ms Livia STOICA BECHT

Co-Secretary of CAHAI / *Co-Secrétaire du CAHAI*

Mr Yannick MENECEUR - Policy Adviser /
Conseiller en politiques

Ms Lucy ANCELIN - Assistant to the CAHAI /
Assistante du CAHAI

Ms Claire ROBINS - Secretariat, Counter-
terrorism division / *Secrétariat, Division Anti-
terrorisme*

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Mme Chloé CHENETIER

Mme Isabelle MARCHINI

M. Jean-Jacques PEDUSSAUD